

Appui méthodologique au développement local de la commune de Kenscoff

Depuis le 01 mars 2007, le projet est entré dans sa phase opérationnelle. Le budget total est de 52.597,72 euros. La Délégation de l'Union européenne en Haïti finançant l'action à hauteur de 28.472 euros, restait à trouver 24.125,72 euros pour boucler le budget et commencer les activités sereinement. Le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Haïti a accordé au GAFE une subvention de 10.000 euros. Bientôt le Conseil Régional de Basse-Normandie ne tarda pas à notifier au GAFE l'octroi d'une subvention de 15.000 euros. Le plan de financement était bouclé.

En décembre, les élections municipales ont eu lieu en Haïti et l'équipe de Pierre-Richard Valéus, avec qui le GAFE avait signé une convention de partenariat s'en est allée. La première des choses à faire était donc de rencontrer la nouvelle municipalité menée par le maire titulaire, Jean-Paul François.

Ce fut fait au lendemain de son investiture, le 21 mars 2007. Quel ne fut pas notre soulagement de constater que le maire et son équipe étaient totalement partie prenante dans le projet (parfaite disponibilité, prise d'initiatives, mise à disposition d'une salle de réunion à la mairie...).

Les choses sérieuses pouvaient commencer...

Le projet se déroule sur la commune de Kenscoff, qui comprend cinq sections communales (Bongars, Sourçailles, Belle Fontaine, Nouvelle

Appui méthodologique au développement local de la commune de Kenscoff

Objectif spécifique
Doter la commune de Kenscoff d'outils permettant la conception et la mise en oeuvre du développement concerté, participatif et autogéré de la commune

Durée
18 mois

Début: mars 2007 **Fin:** août 2008

Coût total
52.597,72 euros

Mise en oeuvre
Mairie de Kenscoff
Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement

Financements



Touraine et Grand Fond). En Haïti, une commune équivaut à une communauté de communes française. Les sections communales haïtiennes équivalant donc à des communes françaises (!). Chaque section communale est dirigée par un Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC), mené par son Pré-

sident, et une Assemblée de la Section Communale (ASEC).

Après avoir rencontré le maire titulaire de Kenscoff il nous revenait de faire la connaissance des CASEC, qui, en qualité d'autorités locales, seraient nos interlocuteurs privilégiés sur le terrain. Il était primordial de